



proposition de détachement de notre entreprise

Par **mittch35**, le **05/03/2013** à **09:57**

bonjour,je travail chez un equipementier automobile et nous somme en sureffectif.notre direction a donc contactée d'autre entreprises pour reclasser du personnel,une grande entreprisea repondu et propose un pret de 6 mois puis un cdi ,l'entreprise se situ a plus de 100km de l'actuelle et la direction de notre societé, en cas de depart ne veux donner aucune indemnitée car c'es sur la base du volontariat,a t'elle le droit et n'ai ce pas un pse déguisé merci

Par **P.M.**, le **05/03/2013** à **10:42**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qu'en pensent les Représentants du Personnel mais effectivement, cela est proche d'un [PSE](#) même s'il y a une période préalable de prêt de main d'oeuvre mais qui au moins pendant celle-ci ne devrait pas dispenser l'employeur sur ses obligations au niveau des déplacements professionnel, même si c'est sur la base du volontariat, en vertu de l'[art. L3121-4 du Code du Travail](#) ainsi que des frais inhérents...